

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
l'énergie, du climat et de la prévention
des risques

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Décision du 20 décembre 2024

**portant affectation d'un agent, désignation d'une secrétaire générale par intérim et
délégation de signature à l'Inspection générale de l'environnement et du développement
durable**

NOR : TECV2434991S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation,

**La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention
des risques,**

La ministre du logement et de la rénovation urbaine,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de
l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et
de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de
l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 portant organisation et règlement intérieur de l'Inspection
générale de l'environnement et du développement durable ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean Le Dall, inspecteur général, est affecté à la mission d'inspection générale territoriale de
Paris à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

Mme Anne Harlé, inspectrice, est chargée des fonctions de secrétaire générale par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Delduc, chef du service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, délégation est accordée à Mme Anne Harlé, secrétaire générale par intérim de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Article 4

A compter du 1^{er} janvier 2025, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Delduc et de Mme Anne Harlé, la délégation mentionnée à l'article 3 est accordée à Mme Cécile Ledoux, attachée principale d'administration de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, ainsi qu'à M. Cédric Louis, ingénieur en chef du 2^e groupe des travaux public de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des systèmes d'information et à la gestion des moyens généraux, dans la limite des attributions qui leur sont confiées et dans la limite de 25 000 euros (HT) pour tous les actes et pièces administratives relatifs à la commande publique.

Article 5

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et la ministre du logement et de la rénovation urbaine, sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait le 20 décembre 2024

La ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et la ministre du logement et de la rénovation urbaine,

Par délégation, le chef du service de l'IGEDD

Paul Delduc